

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SENOULLAC

Par arrêté n°27\_2025A en date du 14 avril 2025, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Senouillac pour **une durée de 17 jours consécutifs du lundi 5 mai 2025 à 14h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00.**

Ledit projet de modification n°1 du PLU de Senouillac vise à :

- modifier l'OAP n°1 afin d'adapter des prescriptions qui, compte tenu des contraintes du site, ne permettent pas la réalisation d'une opération d'aménagement cohérente en l'état.
- corriger de certains points de rédaction du règlement qui se sont avérés inadaptés lors de l'instruction des dossiers de permis de construire.

Au cours de l'étude, il s'est avéré nécessaire de supprimer les zones A1 du règlement graphique afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires. La procédure de modification a été aussi l'occasion de rectifier une erreur matérielle d'identification d'un changement de destination.

Par décision n° E25000011/31 du 24 janvier 2025, le Président du Tribunal Administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Patrice BASTIE et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Patrick ROUX.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Senouillac. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En version papier à la mairie de Senouillac aux jours et heures d'ouverture au public (lundi/mercredi/vendredi de 13h30 à 17h00 et mardi/jeudi/samedi de 8h30 à 12h00),
- En version numérique sur un poste informatique à la mairie de Senouillac aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Les observations du public pourront être :

- consignées sur le registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur. Ils seront mis à la disposition du public, durant toute la durée de l'enquête à la mairie de Senouillac aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi/mercredi/vendredi de 13h30 à 17h00 et mardi/jeudi/samedi de 8h30 à 12h00),
- consignées sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)
- adressées par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [mairie@senouillac.fr](mailto:mairie@senouillac.fr)
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Senouillac, 7 avenue des Vignes, 81600 SENOULLAC,

Monsieur le commissaire enquêteur sera disponible pour rencontrer le public à la mairie de Senouillac afin de recueillir les observations du public, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- **le lundi 5 mai de 14h00 à 17h00,**
- **le samedi 17 mai de 9h00 à 12h00,**
- **le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00.**

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible. Toute contribution formulée avant le lundi 5 mai 2025 14h00 et après le mercredi 21 mai 2025 17h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (la Dépêche et Le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Senouillac, et sur les sites concernés par la présente modification n°1 du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Senouillac et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale (en ligne sur le site internet de la MRAe : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Au terme de l'enquête publique, la présente modification n°1 du PLU de la commune de Senouillac sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n°1 du PLU de la commune de Senouillac, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex.